

Date de la convocation : 3 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procurations : 8

Votes : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le neuf juin deux-mil-vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, CHAVANA Jean Luc, ROCHETTE Yvette, MERLE Evelyne, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, CROZET Hélène, EBOLI Laure.

Procurations :

THOUMY Denis procuration à TEYSSIER Michel
BESSON Hélène procuration à ROCHETIN Pascale
SANTIAGO François procuration à MERLE Evelyne
LESCANNE Etienne procuration à LARGERON Olivier
RAYMOND Jonathan procuration à BASTY Jean-Pierre
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène
DUCHAMP Françoise procuration à ROCHETTE Yvette
MANDON Geneviève procuration à SEUX Christian

Absents excusés : LAROIX Laurence, BASTY Cécile, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire : ROCHETIN Pascale

**OBJET : ELECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU
SCRUTIN DE LISTE (1 000 HABITANTS ET +)**

Monsieur le maire expose :

- Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM TEYSSIER Michel, MERLE Evelyne, CROZET Hélène et EBOLI Laure. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

... composition des listes :

La liste A est composée par MM SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean-Luc, MANDON Geneviève, THOUMY Denis, MERLE Evelyne, DUCREUX Vincent, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, ROCHETTE Yvette, TEYSSIER Michel

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 20
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 20

1^{re} répartition :

Ont obtenu :

- liste A : 20 voix

1^{re} répartition :

La liste A obtient : 11 sièges

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste A : 11 sièges

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LA SECRETAIRE DE SEANCE
COPIE CERTIFIEE CONFORME.
A SAINT GENEST MALIFAUZ, le 10 juin 2023.

Le Maire
Vincent DUCREUX